



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix ... Travail ... Patrie
REGION DE L'OUEST
Département de la Menoua
Arrondissement de Dschang



Festival Culturel Foréké-Dschang
Likúŋ Atsaŋ Fo Likeu'

GROUPEMENT FOREKE - DSCHANG
CHEFFERIE SUPERIEURE
B.P. 122 Dschang, Tel. (237) 233-02-52-81

DECISION n° 2023/07/001 du 12 JUIL 2023
Portant Charte du Likúŋ Atsaŋ Fo Likeu'

LE CHEF SUPERIEUR DU GROUPEMENT FOREKE-
DSCHANG,

- Considérant l'Afrique multiculturelle avec des peuples diversifiés qui connaissent Dieu dont ils ont faim et soif, et vers qui ils veulent retourner ;
- Considérant que les dimensions laïque et sacrée de la coutume bamiléké sont indissolublement liées parce que ce peuple est déiste ;
- Considérant que c'est dans l'allégresse que les bamilékés s'attachent à la démocratie à l'africaine, garante de l'expression de la liberté de conscience ;
- Considérant que la liberté de conscience est d'ordre divin, dont le corolaire est la responsabilité ainsi qu'il en est de toute liberté ;
- Considérant le principe d'auto-identification culturelle comme variable principale dans l'identification des peuples autochtones ;
- Considérant la vitesse de dégradation et de déperdition de nos cultures et mœurs ;
- Considérant que toutes les institutions de la coutume fonctionnent sous la coordination d'une chefferie de royaume exerçant un commandement traditionnel sacré.
- Vu la nécessité de préserver éternellement l'identité du peuple Foréké-Dschang et dont sa culture ;
- Vu la nécessité de resserrer les liens de fraternité, d'échange et d'épanouissement économique et social entre les filles et les fils Foréké-Dschang ;

DECIDE :

Chapitre 1^{er} :

De la création, de la définition, du but, du siège, et de la durée

Article 1 : Création

Il est créé à Foréké-Dschang un festival annuel culturel, économique et social dénommé Likúnj Atsanj Fò Likeu', en abrégé Likúnj Atsanj.

Article 2 : Définition

Le Likúnj Atsanj Fò Likeu' est un festival culturel qui rassemble à foréké-Dschang les membres des familles lignagères de sa communauté avec toute autre personne, pour célébrer la culture bamiléké sur son sol. Le festival Likúnj Atsanj Fò Likeu' base sa stratégie de communication sur les savoirs et savoir-faire de sa chefferie de royaume, qui oriente vers le développement culturel, économique et social, les composantes de son identité culturelle. Likúnj en langue Jiemba dans la sagesse ancestrale Foréké-Dschang signifie nœud dans la langue française.

Article 3 : But

3.1)- Le choc culturel a créé un mixage des mœurs et des cultures tel que si on y prend garde, certaines organisations à identité culturelle finiront par disparaître. Le but du Likúnj est de préserver les traditions du peuple Foréké-Dschang et de les transmettre fidèlement aux générations futures, dans un contexte de civilisation universelle. Il se veut une version de l'école traditionnelle moderne qui diffuse la sagesse ancestrale, et prône l'harmonie entre une spiritualité universelle, et les religions traditionnelles.

3.2)- Le Likúnj Atsanj crée un moment fort et privilégié de retrouvailles entre fils et filles Foréké-Dschang, pour recenser leurs us et coutumes, leurs contes et légendes qu'il faille valoriser afin d'éviter que ce patrimoine culturel ne soit folklorisé.

3.3)- Le Likúnj Atsanj promeut la langue Jiemba, les chants de ralliement des Foréké-Dschang et la gastronomie du royaume, sans oublier ses autres composantes culturelles.

3.4)- Le Likúnj Atsanj encourage et facilite les partenariats, et les échanges interculturels à l'intérieur et à l'extérieur du Cameroun.

3.5)- Le Likúnj Atsanj impulse le tourisme, l'art, l'habitat local, l'artisanat que l'on divulgue à travers une cartographie de monuments et sites sacrés viabilisés.

3.6)- Le Likúnj Atsanj promeut le bien-être des fils et filles Foréké-Dschang et leur vivre-ensemble en compagnie des personnes vivant ou résidant dans le royaume.

Article 4 : Moyens

Les moyens du Likúnj Atsanj sont l'efficacité de son organisation, ses ressources humaines, et son budget.

Article 5 : Siège

Le siège du Likúnj Atsanj est basé à la Chefferie du royaume Foréké-Dschang.

Article 6 : Durée

La durée du Likúnj Atsanj est illimitée, mais chaque festival qu'il organise s'étend sur une semaine au plus.

Chapitre 2 : De l'organisation

Article 7 : Structure

Le Likúnj Atsanj comprend un Organe Directeur, et un Comité Technique d'Organisation (CTO).

Article 8 : De l'Organe Directeur

8.1)- L'organe directeur du Likúnj Atsanj comprend le Chef Supérieur du Groupement Foreke-Dschang, les chefs de villages, les notables rations loci (en raison du lieu) chefs de quartiers, et rations materiae (en raison de l'objet) responsables entre autres des associations secrètes.

8.2)- L'organe directeur est placé sous la responsabilité et la coordination générale du Chef Supérieur du Groupement et est chargé :

- Des orientations générales ;
- D'organiser la présidence des cérémonies d'apparat, d'arrêter la liste des invités spéciaux, et VIP au festival ;
- De l'identification des besoins circonstanciés du Palais à prendre en compte dans le budget du Likúnj Atsanj ;
- De la décision finale pour des questions sensibles de l'organisation du festival.

8.3)- L'organe directeur est doté d'un secrétariat, chargé notamment de la liaison avec le Bureau du CTO.

Article 9 : Du Comité Technique d'Organisation (CTO)

9.1)- Le CTO comprend un Président, neuf Vice-présidents ratione loci (en raison du lieu), douze Vice-présidents ratione materiae (en raison de l'objet), des Commissions, un Comité de sages, et un Secrétariat permanent.

9.2)- Du Président du CTO

9.2.a)- Le Président du CTO nomme les Vice-présidents ratione materiae, le chef de protocole, le maître des cérémonies, le chef de secrétariat permanent, et les membres ad hoc du Conseil des sages.

9.2.b)- Il assure la direction du Bureau du CTO ; la coordination générale des préparatifs techniques du Likúnj Atsanj, avant, pendant et après le festival ; la liaison avec l'Organe Directeur, et les associations qui œuvrent pour le progrès de Foréké-Dschang (ADIFORD, CAFD, etc.).

9.2.c)- Il est chargé de l'animation dans les réseaux créés à cet effet, du travail des commissions, et des autres travaux du Bureau, à cet égard :

- Il coordonne les activités des Commissions ratione loci et ratione materiae ;
- Il prépare et fait adopter le budget du Likúnj Atsanj, et en assure le suivi et l'exécution.

9.3)- Des Vice-présidents

Les Vice-présidents ratione loci président les commissions ratione loci et sont cumulativement représentants des communautés Foréké-Dschang des lieux de résidences hors ou sur le sol (identifiés à l'alinéa 9.4.a) ; et les Vice-présidents ratione materiae président les commissions ratione materiae (listées à l'alinéa 9.4-b).

9.4)- Des Commissions

Les commissions du CTO sont ratione loci, et ratione materiae.

9.4.a)- Les Commissions ratione loci

Les Commissions ratione loci sont celles ici désignées hors, ou sur le sol :

Littoral / Sud-ouest : Chef de la communauté de Douala ;

Centre / Sud : Chef de la communauté de Yaoundé ;

Est : Président de la famille de Bertoua ;

Ouest / Nord-ouest : Chef de communauté de Bafoussam ;

Grand-nord : Chef de la famille de Garoua ;

Dschang : désigné circonstancielle pour la cause ;

Diaspora Afrique : désigné pour la cause si pas de représentant permanent ;

Diaspora Europe : chef de la communauté de France ;

Diaspora Amérique / Asie : désigné pour la cause si pas de représentant permanent ;



9.4.b)- Les Commissions ratione materiae

Les Commissions ratione materiae sont les suivantes (et chargées de) :

- 1- Commission finances : elle élabore les stratégies de mobilisation des ressources financières et matérielles pour le festival ; élabore les budgets y relatifs ; et assure la trésorerie.
- 2- Commission stratégie, communication et marketing : elle rédige la charte du Likúnj Atsaŋ ; propose des stratégies et la mise en œuvre des projets ; forge l'image du festival vendue auprès des partenaires, sponsors et des populations ; fait connaître le festival par une bonne offre en communication à l'endroit des Foréké-Dschang et du grand public ; propose une mascotte du festival relatif au thème de l'année ; propose des stratégies de mise en œuvre des projets ; contacte les partenaires et sponsors.
- 3- Commission conférences et publications : elle organise les conférences et les ateliers de travail, les thèmes de recherche pour la production de documentaires ; fait une recherche documentaire sur les publications, mémoires, articles et revues en relation avec notre groupement ; réalise diverses publications. La commission associe la jeunesse étudiante à l'identification de sujets de mémoires sur la culture de Foréké-Dschang.
- 4- Commission AGR (activités génératrices de revenus) : elle élabore les plans d'affaires des activités devant survivre au-delà du festival, pourvoyeuses des revenus pour le développement du groupement et de ses populations ; valorise le dynamisme des populations Foréké-Dschang œuvrant dans divers secteurs. Elle identifie et contacte les associations, les opérateurs économiques par filière pour créer avec les populations pendant le festival une mini foire agropastorale et toute autres activités lucratives.
- 5- Commission activités sportives, physique et des loisirs : elle organise les rencontres sportives et des loisirs des activités sportives, physiques, et loisirs.
- 6- Commission sécurité et protocole : elle propose au Président du CTO, la liste des hôtes de marque ; met sur pied des stratégies pour sécuriser les biens et les personnes ; reçoit, oriente et installe et raccompagne les hôtes du festival.
- 7- Commission santé : elle prévient les maladies subites durant les activités ; organise les prises en charges efficaces pour ceux des festivaliers en difficulté et le cas échéant les achemine vers un centre de référence ; organise les campagnes de sensibilisation de masse des populations sur les questions de

santé actuelle ; organise les consultations médico-sanitaires.

- 8- Commission restauration : elle promeut l'art culinaire Foréké-Dschang à travers une foire gastronomique ; organise les points de réception des invites ; détermine, propose et évalue les repas quotidiens des festivaliers ; elle choisit les prestataires de services y relatifs ; répertorie et propose les mets traditionnels devant être exposés et dégustés pendant la foire.
- 9- Commission aménagement des sites : elle élabore les plans techniques d'aménagement et de circulation des différents sites et apprête ces sites ; assure l'hygiène et la salubrité sur les différents sites pendant toute la période du festival.
- 10- Commission logistique : elle répertorie et quantifie tous les besoins matériels et en transport à mettre à la disposition des festivaliers. Elle assure en partenariat avec la commission accueil et protocole, la mise en place de la logistique sur tous les sites identifiés.
- 11- Commission musée : elle élabore le plan et les stratégies de développement du musée royal Foréké-Dschang ; identifie le site des expositions, répertorie et collecte les objets patrimoniaux qu'elle expose dans des conditions optimales.
- 12- Commission activités artistique et culturelles : elle assure l'animation culturelle et artistique du village du festival. Cette commission organise l'exposition d'objets d'arts répertoriés, et veille à leur sécurité.

9.5)- Du Comité des sages

9.5.a)- Le Comité des sages comprend des membres statutaires, et des membres ad hoc nommés à titre consultatif par le Président du CTO. Les anciens présidents du CTO sont d'office membres statutaires du Conseil des sages. Les membres ad hoc nommés le sont pour une période triennale renouvelable une fois.

9.5.b)- Le Comité des sages donne un avis consultatif au Président du CTO sur les navettes institutionnelles, et entre l'Organe Directeur du Likúnj Atsanj, et les associations qui œuvrent au progrès du Groupement Foreke-Dschang (ADIFORD, CAFD, etc.). Les avis sont requis par le Président du CTO, et obligatoirement en cas de modification de la charte du Likúnj Atsanj.

9.6)- Du Secrétariat permanent

9.6.a)- Le Secrétariat permanent du CTO est placé sous la responsabilité d'un chef de secrétariat permanent nommé par le Président du CTO.

9.6.b)- Il assure les liaisons entre le Président du CTO, et toutes les autres instances du Likúnj Atsanj ; la relance du timing de ces liaisons ; de la documentation et de la communication du CTO sur son site web, ou sur d'autres supports.

9.6.c)- Il assure le secrétariat des réunions en présentiel ou en virtuel du Bureau du CTO, et informe tous les intéressés, de leurs conclusions.

9.6.d)- Il peut le cas échéant avoir des collaborateurs.



Chapitre 3 : Du fonctionnement

Article 10 : Les activités des membres du CTO du Likúnj Atsanj sont temporaires, et leurs participations sont bénévoles.

Article 11 : La date du début des activités du prochain Likúnj Atsanj est fixée à la clôture de celui de l'année précédente, et son président du Comité Technique d'Organisation désigné.

Article 12 : Le Président du CTO fixe ou amende dans le cadre de la présente charte, les règles de son fonctionnement.

Chapitre 4 : Du budget

Article 13 : Le Président du CTO élabore et propose l'adoption du budget de chaque Likúnj Atsanj équilibré en ressources et emplois, au Comité Directeur Likúnj Atsanj. Ce dernier ne peut augmenter les emplois que dans la mesure où elle trouve les ressources correspondantes. Le budget se donne de la visibilité dans le cadre d'un programme annuel.

Article 14 : Le Président du CTO est l'ordonnateur du budget, qu'il clôture à la fin de chaque Likúnj Atsanj, et en propose l'affectation le cas échéant, de l'excédent des ressources sur des emplois.

Chapitre 5 : De la discipline et de la sécurité

bjm

Article 15 : Les participants au Likúnj Atsanj sont des civilisés qui ont de la considération les uns pour les autres. Ils en font donc preuve à travers le respect mutuel, la courtoisie, la pondération et la modération dans les propos.

Article 16 : Le Président du CTO peut le cas échéant recourir aux forces de l'ordre ou à toute autre structure qualifiée pour maintenir l'ordre et garder la paix publique et la sécurité sur le site du Likúnj Atsanj..

Chapitre 6 : Dispositions diverses et finales

Article 17 : Le rapport du festival doit comprendre entre autres sujets, le bilan général et spécifique, un aperçu économique sur les potentialités de Foréké-Dschang qui sera adressé aux Présidents des associations qui œuvrent au progrès de Foréké-Dschang (ADIFORD, CAFD, etc.).

Article 18 : Les conflits nés dans le cadre du Likúnj Atsanj sont réglés à l'amiable entre gens civilisés sous l'autorité du Chef Supérieur du Groupement, ou sa médiation.

Article 19 : La présente charte peut être modifiée ou complétée en tant que de besoin. Elle entre en vigueur pour compter de la date de sa signature par Sa Majesté, Chef Supérieur du Groupement Foréké-Dschang, et sera publiée partout où besoin sera.

12 JUIL 2023

Fait à Foréké-Dschang, le

Le Chef du Groupement Foréké-Dschang



[Signature]
Sa Majesté
Dr. Djoumessi Wamba Mathias
Chef Supérieur
Officier d'Etat-Civil